

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA MADELEINE DURANT DES TRAVAUX DE CREATION D'UNE CHAMBRE POUR LE RESEAU DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : Du lundi 22 janvier 2017 à 7 heures jusqu'à la fin des travaux de création d'une chambre de tirage pour le réseau de la fibre optique,

- **La circulation sera interdite rue de la Madeleine, entre la rue Charles et Joséphine Linck et le rond-point Henri Karcher, dans le sens rue des Folmard / rond-point Henri Karcher.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les services techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 janvier 2018

Le Maire,



David VALENCE